



# Annexe à la restitution du bilan d'émissions de GES 2012 de la DDCSPP 03 : Synthèse des actions envisagées

## 1. Description de la personne morale concernée

**Raison sociale** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Allier

**Adresse** : 20 rue Aristide Briand – 03400 YZEURE

## 2. Principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre

En préambule, il convient de rappeler d'une part que le bâtiment hébergeant la DDCSPP 03 appartient au Conseil Général de l'Allier, et que, d'autre part, il accueille également l'antenne départementale de l'Agence Régionale de Santé et un service de la Direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIRCE).

A l'issue du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la DDCSPP 03, et concernant exclusivement ce service, il apparaît que les principaux postes émetteurs sont les suivants :

- Déplacements : 271 tCO<sub>2</sub>e
- Intrants : 71 tCO<sub>2</sub>e
- Energie : 69 tCO<sub>2</sub>e
- Immobilisations : 57 tCO<sub>2</sub>e
- Déchets directs : 8 tCO<sub>2</sub>e

Sur la base de ce constat, la DDCSPP a défini les axes de travail suivants dans le but de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre :

- Déplacements :
  - développement du co-voiturage
  - incitation à utiliser les transports en commun pour les déplacements domicile-travail
  - privilégier les déplacements professionnels par le train
  - mise en ligne de documents en téléchargement pour limiter les déplacements des visiteurs
- Intrants :
  - réduire la consommation de papier (impression recto-verso en noir et blanc)

- privilégier les envois de documents par courriel plutôt que par courrier
- privilégier les achats éco-responsables et socialement responsables, dont la limite des possibilités offertes par les marchés UGAP.
  
- Energie :
  - réduction des consommations électriques (achat de matériels peu consommateurs, gestion de l'éclairage, mises en veille automatique de certains appareils,...)
  - réduction des consommations de combustibles fossiles du bâtiment (entretien régulier des chaudières, lutte contre les pertes thermiques, installation de porte entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, régulation des périodes de chauffe,...)
  - réduction des consommations de combustibles fossiles pour les déplacements (développement de la visio ou téléconférence pour limiter les déplacements, acquisition d'un véhicule de service hybride)
  
- Immobilisations :
  - amélioration de la gestion du matériel informatique (suppression d'imprimantes individuelles)
  - amélioration de la gestion des véhicules (entretien régulier, acquisition de véhicule de service hybride, renouvellement du parc)
  
- Déchets directs :
  - tri sélectif réalisé par les agents et le personnel de nettoyage,
  - achat éco-responsables produisant moins d'emballages.